LE PROJET DE TERRITOIRE

POUR LES 10 PROCHAINES ANNÉES

HORIZON 2030

La communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud, née de la fusion de 5 EPCI le 1er janvier 2017, est heureuse de vous présenter son projet de territoire pour les 10 prochaines années.

« Notre communauté de communes ne peut se construire durablement qu'à partir d'une vision commune de l'avenir. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un programme, mais plutôt d'une feuille de route, destinée à fixer des objectifs concrets, à suivre l'avancée des réalisations et à rendre compte de l'action de l'intercommunalité. »

Ce document, fruit d'une large concertation entre les élus, les agents de la CCSMS et les acteurs locaux de tout le territoire propose une stratégie de développement à moyen terme. Dans un contexte de crise financière, sociale, sanitaire et environnementale, les collectivités doivent faire preuve d'imagination et d'intelligence collective pour redonner de l'espoir à nos concitoyens. Elément de référence et d'orientation pour notre action auprès de nos communes et de leurs habitants, auprès de nos partenaires, le projet de territoire sera soumis à une évaluation régulière. C'est un document vivant au service de l'intérêt général.

Le Président de la Communauté de Communes
Sarrebourg Moselle Sud

Roland KLEIN

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

AVANT-PROPOS

À usage interne ou à usage externe, le **projet de territoire**, parce qu'il est facultatif, libre de forme et de contenu, est un acte proprement politique, une manière pour chaque intercommunalité de se construire et d'assumer, à un moment donné, ses dynamiques et ses ambitions. La démarche ne crée pas de droits ou d'obligations juridiques, mais formalise des réflexions et des orientations de politiques publiques partagées.

Après le renouvellement des instances communautaires le 11 juillet 2020, la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 introduit la nécessité de débattre sur l'élaboration d'un « **Pacte de Gouvernance** » entre les communes et l'EPCI à fiscalité propres. Elle incite également les intercommunalités à mettre en place un « **pacte financier et fiscal** ».

Le projet de territoire est alors l'occasion de donner à ces engagements réciproques, entre l'intercommunalité et ses communes membres, un cadre politique général pour intégrer le « comment faire ensemble ? » dans le « que faire ensemble ? ». Née le 1er janvier 2017 de la fusion de cinq intercommunalités, la **Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud** vient d'engager son premier mandat « entier ». Dans ce contexte, l'élaboration d'un projet de territoire est une démarche tout à fait appropriée qui va permettre aux élus de notre territoire redessiné d'apprendre à mieux travailler ensemble autour de l'élaboration d'un projet commun.

LA CRISE DE LA COVID-19, UN AUTRE FACTEUR DECLENCHEUR DE LA DEMARCHE

L'heure est difficile. Les territoires doivent, en ce début de mandat, faire face à l'urgence – s'engager dans la relance, mener à bien les différents contrats existants, notamment passés avec l'État et ses opérateurs –, et dessiner leur stratégie sur le mandat et au-delà (se projeter dans l'avenir « post-Covid-19 »). La crise de la Covid-19 est aussi un facteur déclencheur de la démarche. En effet, après une mise à l'arrêt sans précédent du pays en raison de la crise sanitaire, le Gouvernement a engagé un plan de relance économique exceptionnel de 100 milliards d'euros pour bâtir la France de 2030.

Ce document est l'aboutissement d'une démarche de projet visant à formaliser par écrit les intentions de notre Communauté de communes pour son territoire. Construire un tel projet a pour défi de reposer sur une démarche concertée. C'est pourquoi la méthodologie de travail s'est employée à être à l'écoute de l'ensemble des conseillers communautaires. Ainsi, le projet présenté ici repose sur une expression plurielle, construite en plusieurs phases bien identifiées : concertation, définition des enjeux et plan d'actions. Il en ressort une volonté d'harmoniser nos procédures, de définir nos axes de développement et d'identifier les projets fédérateurs de demain.

Le projet de territoire de Sarrebourg Moselle Sud s'organise autour de quatre orientations majeures :

1. **Agir au service d'un développement économique et touristique audacieux, créatif et innovant.**
2. **Poursuivre la transition écologique du territoire**
3. **Offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire.**
4. **La CCSMS, vecteur de solidarité et de mutualisation**

Quatre orientations, déclinées en 10 enjeux et 40 actions collectives pour construire l'avenir.

UN TERRITOIRE

Des compétences

Avec 46500 habitants, la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud représente aujourd'hui 50% de la population du l'arrondissement de Sarrebourg, sur lequel elle exerce un rayonnement en termes d'emplois, de services, de commerces et d'animation culturelle et sportive. Sa superficie : 835 km^2 La finalité de l'intercommunalité : permettre aux communes de s'associer et de mutualiser leurs moyens afin de mener à bien des projets qu'elles ne pourraient porter seules, favoriser un maillage harmonieux et un aménagement pertinent du territoire.

En 2017, voilà un peu plus que 4 années, nous avons dû mener une fusion entre cinq anciennes intercommunalités. Ce ne fut pas un long fleuve tranquille car il nous a fallu relever un énorme challenge et faire preuve de beaucoup de maitrise et d'adaptabilité. En fait, **il nous a fallu tout reconstruire : les compétences, le mode de fonctionnement, les liens avec les communes, le personnel … Trouver un dénominateur commun à ce nouvel espace de solidarité.** Et si cette difficile phase de création du nouvel EPCI n'est pas encore tout à fait aboutie, pour autant nous avons démontré que le Pays de Fénétrange, la Vallée de la Bièvre, les Etangs, les 2 Sarres, l'Etang du Stock et l'agglomération de Sarrebourg ont réussi à s'unir, ont su former un même bloc pour gagner ensemble le pari de l'avenir de Moselle Sud.

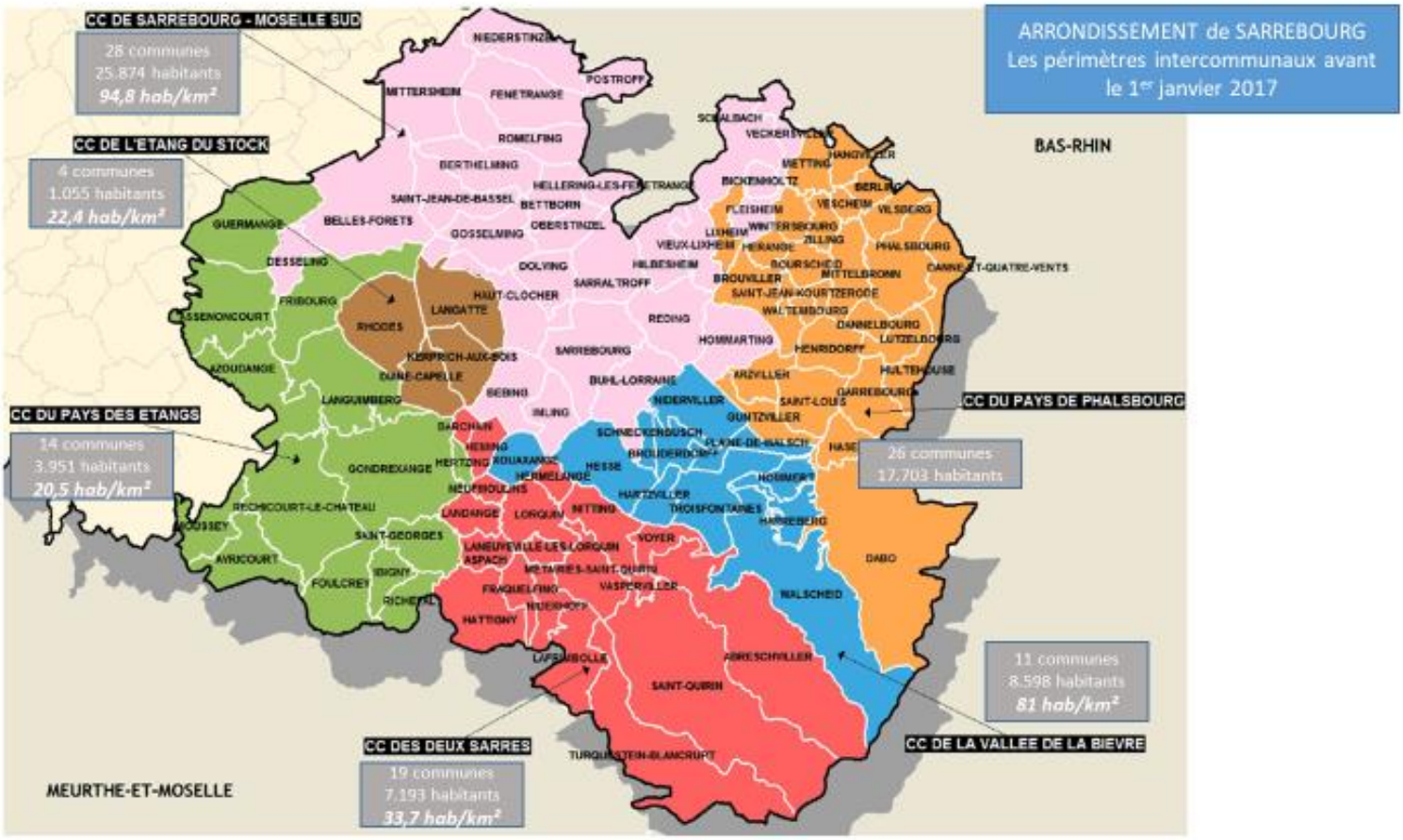

UN CONSENSUS POUR L'ADOPTION DES COMPETENCES

Les compétences de la nouvelle intercommunalité sont composées des éléments adoptés par les élus communautaires lors de la constitution administrative de la nouvelle CCSMS, héritage des 5 ex-communautés de communes et intégrés à l'identité patrimoniale du nouveau périmètre.

Dès 2017, les projets, les personnels, les équipements, les compétences obligatoires, mais également celles optionnelles et facultatives, forment le sédiment des nouvelles actions intercommunales.

LES COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques
- Actions de développement
- Promotion du tourisme
- Aides directes, indirectes aux entreprises

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- GEMAPI
- Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat (PLH)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

OPTIONNELLES

ENVIRONNEMENT

protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, soutien aux actions de maitrise de l'énergie, lutte contre la pollution

INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires
- Action sociale d'intérêt communautaire (portage de repas, relais d'assistantes maternelles)

LOGEMENT

Politique du logement social

VOIRIE

création, aménagement et entretien de la voirie des zones d'activités

MAISON DE SERVICE PUBLIC

création et gestion de maisons de services

FACULTATIVES

PISTES CYCLABLES

conception, réalisation et gestion de pistes cyclables

TRANSPORT

organisation du transport public

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

SDIS

Service Départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION

Nouvelles technologies de l'information et de la communication

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARREBOURG MOSELLE SUD

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

LE TERRITOIRE

46 731 habitants

76 communes

832 km²

9 labels

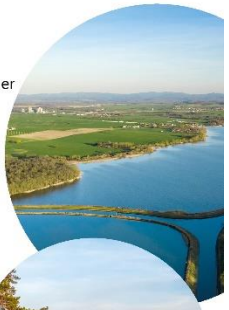

HABITAT

25 771 logements en 2017 dont

76,7% résidences principales
9,2% logements vacants

419 ménages conseillés

par l'Espace Energie Habitat pour la rénovation de leur logement en 2020

SERVICES

Plus de **50** élèves à l'école de musique intercommunale

307 équipements touristiques

un SCoT

ÉCONOMIE

17 385 emplois en 2017

dont **89%** sont des emplois salariés

1 385 établissements en 2017

dont **16,8%** sont des établissements avec plus de 10 salariés

5,7%
taux de chômage du bassin d'emploi de Sarrebourg au 4ème trimestre 2020

7,7%
moyenne départementale

7,7%
moyenne régionale

ENVIRONNEMENT

47 000 hectares de fôrets

2 500 ha d'étangs

6 Sites Natura 2000

2 165 Gwh
Consommation énergétique

13% autonomie énergétique du territoire

Sources : INSEE / Pôle Emploi /Données CCSMS - Crédit photo : TomPhotography

LA CCSMS, UN TERRITOIRE IDEALEMENT SITUÉ, ATTRACTIF, AGRÉABLE A VIVRE, EN TRANSITION.

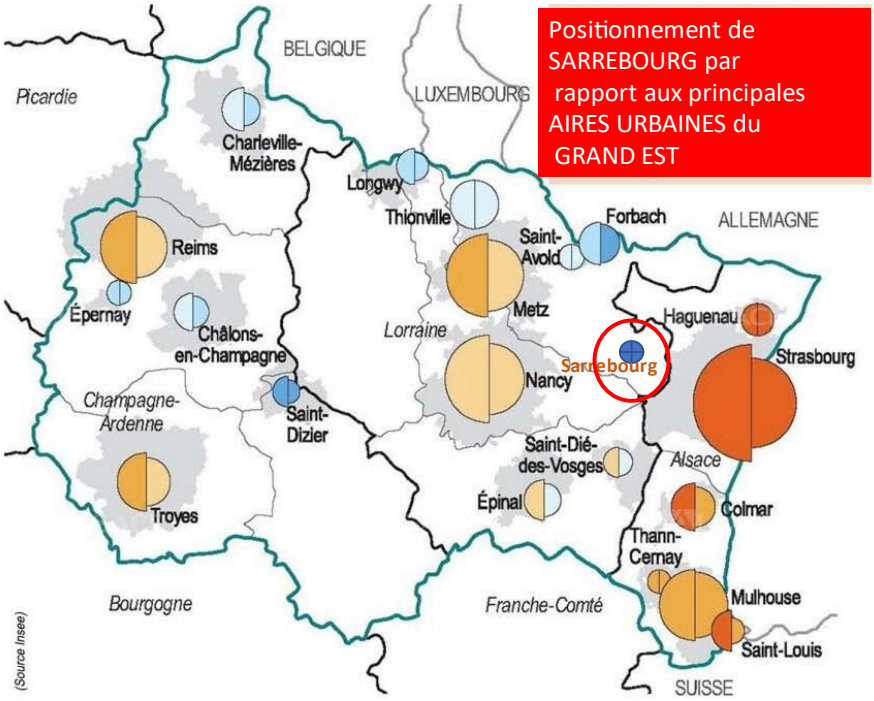

UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Notre nouvel espace intercommunal de 831 Km² regroupe 76 communes et près de 47 000 habitants. Un territoire **idéalement situé** au cœur de la Région Grand Est, à la limite des départements de l'Alsace et de la Lorraine, porté par les dynamiques des métropoles environnantes de Nancy, Metz et Strasbourg. Bien accessible par la route, le rail (dessertes TGV) ou encore le fluvial, le territoire intercommunal propose une destination unique en Grand Est. Une armature urbaine équilibrée, composée d'une ville moyenne, Sarrebourg (12 652 habitants), et de communes rurales dont 68 ont moins de 1000 habitants. Cette armature porte une belle vision territoriale qu'il s'agit de conforter et de projeter dans le long terme dans toutes les dimensions de l'aménagement du territoire.

Equipements urbains modernes à Sarrebourg, dynamisme de l'entreprenariat local, accessibilité du logement, services de soins, nature, patrimoine, vie culturelle et associative, loisirs … telle est l'attractivité de ce territoire accueillant.

UN TERRITOIRE RICHE

Naturellement …

Avec plus de 93 % d'espaces naturels et agricoles, le territoire bénéficie d'une diversité paysagère et patrimoniale exceptionnelle, des contreforts vosgiens au pays des étangs, 47 000 ha de forêts, 2500 ha d'étangs, 1200 Km de sentiers de randonnée, 200 Km de pistes cyclables.

Du vert des étangs et des forêts au rose du grès des premiers contreforts des Vosges, le Pays de Sarrebourg compose une palette de paysages incomparables. Une diversité qui invite à prendre son temps et à découvrir une nature authentique, une faune et une flore préservées, ce qui explique le classement de plusieurs communes au sein du Parc Naturel de Lorraine et surtout la candidature du territoire au label de « Réserve de biosphère » UNESCO.

Avec un modèle de développement économique de type « productif-public-touristique »

Au-delà de l'équilibre plutôt favorable de ses moteurs de développement, le territoire affiche un bilan en matière de captation de revenus et de propension locale à consommer tout à fait favorable par rapport aux autres intercommunalités françaises. Ce double avantage se traduit par une forte demande locale qui stimule le dynamisme des secteurs d'activité de l'économie présentielle dont la bonne santé tient justement à la seule vitalité du marché local.

UN TERRITOIRE A HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud agit depuis de nombreuses années dans le sens du développement durable. Reconnue par son action au niveau régional et national, elle travaille à une politique de développement d'excellence écologique autour de plusieurs stratégies : **l'habitat et le tertiaire, l'agriculture et l'alimentation, la mobilité, la biodiversité et les énergies renouvelables**. Une mobilisation qui a été plusieurs récompensée par l'obtention de plusieurs labels :

En fait, aucune action publique ne peut être entreprise aujourd'hui sans intégrer le paradigme écologique. Chaque territoire doit entrer en transition parce c'est le niveau pertinent, l'autorité organisatrice de référence à la différence du national, d'avantage axé sur l'énonciation de lois et de discours.

UN TERRITOIRE EN TRANSITION

Notre espace communautaire se distingue par deux grandes thématiques du développement durable et tout à fait complémentaires : le tourisme et l'agriculture. L'ambition aujourd'hui est d'installer durablement un équilibre entre usages touristiques et économiques avec la préservation de l'écosystème des sites naturels.

La communauté exerce des compétences majeures au service du territoire et de ses habitants : développement économique, promotion du tourisme, aménagement de l'espace, mobilités, habitat, politique de gestion de l'eau, environnement, gestion d'équipements sportifs et culturels, accueil de la petite enfance, service aux personnes âgées…

Depuis 2017, la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud est engagée dans la promotion de son territoire. Une vision partagée a été définie pour construire et promouvoir la destination. En 2019 est créée la marque touristique de la destination. Ce travail a été mené en co-construction avec les acteurs touristiques afin de garantir sa pertinence. Cet engagement dans la promotion touristique résulte naturellement de l'implantation en 2010 du Domaine des Trois Forêts, plus grand Center Parcs d'Europe du Groupe Pierre et Vacances et qui offre 5272 lits marchands.

En plaçant le tourisme au cœur de la stratégie de développement locale du territoire, on répond à un grand nombre d'enjeux environnementaux. En effet, à la croisée de l'économie, de l'emploi, de la culture mais aussi du patrimoine, des services, des équipements, le tourisme est un domaine qui tire sa force de la valorisation de l'ensemble des atouts du territoire et de l'efficacité de leur articulation.

L'agriculture constitue une autre composante importante du territoire avec 41 % du territoire dédié aux activités agricoles. Les prairies recouvrent des surfaces importantes s'agissant d'une terre d'élevage avec des cheptels bovin, allaitant et laitier, et ovins importants. La majorité de la surface agricole utile (SAU) est consacrée aux surfaces herbagères et fourragères. Les grandes cultures occupent le reste du territoire. Les autres cultures, telles que les cultures industrielles, le maraîchage et l'arboriculture sont très peu développées, voire inexistantes.

Dans ce contexte concurrentiel plus fort que jamais, les agriculteurs disposent d'une réelle opportunité à faire évoluer leur pratique et diversifier leurs activités. Le concept de vente directe organisée constitue l'une des réponses adaptées aux attentes des consommateurs, en termes de qualité notamment. Un **Projet Alimentaire Territorial** est actuellement mené par le PETR, élaboré de manière concertée, il vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Le premier marché à conquérir est bien évidement celui des ménages résidant sur le territoire

UN TERRITOIRE « RESERVE DE BIOSPHERE » DE L'UNESCO

Une réserve de biosphère est un territoire visant la conservation de la biodiversité, des ressources naturelles, du patrimoine naturel et culturel avec la promotion d'un développement économique durable. Le Pays de Sarrebourg possède à la fois les atouts géographiques (une localisation aux portes de l'Alsace et des Vosges, une grande palette de paysages préservés et authentiques …), écologiques (faune et flore remarquables à l'échelle européenne) et culturels (riche patrimoine historique, vestiges archéologiques …) pour figurer sur la prestigieuse liste des Réserves de Biosphère. Protéger ce cadre de vie, la qualité des patrimoines, c'est aussi garantir la transmission de notre territoire aux générations futures.
Et, le 15 septembre 2021, le Conseil International de l'UNESCO a reconnu la Moselle Sud au rang des territoires de biosphère. C'est donc la reconnaissance d'une riche nature et d'un patrimoine exemplaire, d'un écosystème encore préservé et désormais déclaré d'intérêt majeur à l'échelle mondiale.

UN PREALABLE A L'ELABORATION DU PROJET :

« FAIRE TERRITOIRE A 76 »

en partageant une vision commune de l'intercommunalité

En parallèle du PROJET DE TERRITOIRE, la CCSMS a élaboré son « PACTE de GOUVERNANCE ». Un préalable à l'élaboration du projet afin de partager une vision commune et solidaire de notre intercommunalité.

L'histoire de la construction intercommunale issue des 5 précédentes communautés de communes est désormais écrite et de nouveaux élus viennent de nous rejoindre suite à la récente échéance électorale. Il convient désormais d'harmoniser la culture intercommunale au travers de cette charte entre la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud et les 76 Communes membres. Regroupées au sein du même espace, les 76 communes ont chacune une identité et des spécificités propres qui, ensemble, enrichissent le territoire partagé en apportant histoire, culture et esprit de solidarité. Pour affirmer cet héritage partagé, il est essentiel de fédérer et d'impliquer tous les élus locaux dans une co-construction des projets dans le maintien d'un équilibre ville-campagne.

En clair, il s'agit de définir un nouveau compromis intercommunal en considérant les communes et l'intercommunalité comme l'expression d'une même strate et pas comme deux strates distinctes. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons poursuivre la construction d'un territoire solidaire et innovant. Nous devons nous faire confiance, nous écouter sans préjugés, aller humblement vers les autres, travailler l'intérêt général à travers une plus grande proximité…

Le projet de territoire vise à structurer l'armature de notre vaste territoire dans une logique et un principe d'attractivité et de solidarité en identifiant des polarités attractives et accessibles sur la base d'une complémentarité d'équipements, de services et de fonctions à l'échelle plus locale, sur la base d'une bonne répartition spatiale pour une équité territoriales des habitants et des usagers.

Néanmoins, la raréfaction des ressources fiscales des communes et de la communauté de communes constatée ces 10 dernières années et surtout maintenant avec les conséquences attendues de la crise sanitaire, rendra plus difficile la pratique de la solidarité au profit des communes. Le nouveau contexte financier implique de redéfinir ce qui relève de la solidarité communautaire.

METHODE D'ELABORATION

Ce projet de territoire est le résultat de plusieurs mois de réflexions et d'échanges entre les élus, les services et autres parties prenantes consultés des 76 communes. Les élus et les services ont été invités à travailler de façon approfondie sur les thématiques du projet de territoire au cours de plusieurs ateliers de travail. Ces temps de réflexion et d'échanges ont permis de faire émerger des propositions concrètes et construites, grâce à un débat de fond sur chaque sujet. Par ailleurs, toutes les communes ont contribué à la réflexion en composant des contributions qui ont alimenté la réflexion et permis d'affiner les orientations, de préciser les volontés et de renforcer la démarche d'ensemble

L'implication active et étendue de tous les élus communaux dans la construction du projet de territoire est généralement difficile à mettre en œuvre. Leur nombre est important mais ces élus constituent pour autant un élément fort de l'articulation du bloc local dans la mise en œuvre des politiques intercommunales.

- **Première phase de réflexion : le bureau communautaire**

La première phase de réflexion a été menée au sein du bureau communautaire (20 membres) avec une répartition en 4 pôles transversaux :

	Identification du PÔLE	Services	VP concernés
A	**Ressources**	Ressources Humaines Finances Communication Pacte de solidarité	Marie-Rose APPEL Franck KLEIN Jean-Luc CHAIGNEAU Pascal KLEIN
B	**Habitat - Cadre de vie - Santé**	Solidarités Habitat, Mobilité, Solidarités, Santé, Enfance	Franck BECKER Jean-Luc HUBER Bernard SIMON Gérard LEYENDECKER Pascal MARTIN Karine COLLINGRO Nicole PIERRARD
C	**Transition écologique**	Cycle de l'eau Biodiversité	Roland GILLIOT Dominique MARCHAL Antoine CHABOT Stéphane EHRMANN Robert RUDEAU
D	**Tourisme** **Economie – Emploi**	Office du Tourisme Développement économique ZAC	Michel SCHIBY Camille ZIEGER Francis BECK Stephane EHRMANN

- **Deuxième étape de partage du projet : la conférence des 76 maires**

Il est créé une conférence permanente des Maires rassemblant l'ensemble des 76 Maires des Communes composant la CCSMS ainsi que les membres du Bureau avec pour finalité la définition de la stratégie de développement du territoire. Garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus, il était naturel de soumettre très en amont, le projet de territoire à sa réflexion.

- **Troisième phase : les agents communautaires**

La Communauté de communes exerce ses compétences et met en œuvre ses projets en s'appuyant sur une administration propre, constituée d'agents recrutés par la Communauté de communes. Ces professionnels au nombre de 76 participent pleinement au développement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie de chacun. Réunis en date du 25 novembre 2021, le projet de territoire élaboré par les élus leur a été présenté.

- **Quatrième instance de concertation : le conseil de développement du Pays de Sarrebourg**

Le Conseil de développement du Pays de Sarrebourg est une association qui réunit des habitants, des institutions, des socio-professionnels et des élus pour travailler ensemble sur diverses actions liées au développement du bien-être des habitants et au développement soutenable de l'économie locale. C'est une instance qui réfléchit et propose ces actions aux représentants des collectivités territoriales du Pays de Sarrebourg (communautés de communes, communes) et échange sur leur mise en œuvre.

L'idée de la candidature du Pays de Sarrebourg au titre de Réserve de Biosphère par l'UNESCO a été présentée et fortement soutenue par cette instance.

ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réfléchi au sein des « pôles transversaux », enrichi en commissions thématiques et en conférences des maires, le Projet de Territoire s'est construit au regard des enjeux en termes écologiques, économiques, sociaux et démographiques.

Audace et Relance. Ces deux termes définiront l'ambition de la Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud pour la période 2021 – 2030. Un territoire qui innove, qui sait prendre du recul, qui tend la main aux plus fragiles, qui aime et préserve la nature.

A la faveur de la crise sanitaire et économique, le terme de résilience connait un sursaut de popularité dans le discours politique, que préfigurait déjà son ascension en psychologie, dans les entreprises ou sur certains territoires. De plus en plus de collectivités, institutions publiques, mais aussi mouvements citoyens se réclament de la résilience des territoires pour, notamment, répondre aux défis climatiques et énergétiques. La résilience pourrait même, un jour, remplacer le concept de développement durable des territoires.

Crédit photo : Moselle Attractivité / www.leuropevueduciel.com

LE PROJET

« Construire le territoire de demain en préservant celui d'aujourd'hui »

Le projet de territoire se décline autour :

. **4** orientations majeures

. **9** enjeux

. **40** actions identifiées

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Le présent programme d'actions a pour but de faciliter la mise en œuvre de la stratégie du Projet de Territoire. Les actions sont établies à un horizon de 10 ans et vise à rendre plus visible le rôle de la CCSMS (et son articulation avec les autres collectivités) pour les thématiques abordées.

Le phasage proposé a été établi au regard des priorités territoriales mais également en fonction des capacités de la Communauté de Communes à absorber de nouvelles charges de fonctionnement et d'investissement sur le long terme. Les coûts de fonctionnement présentés sont des estimations qui pourront être ajustées au cas par cas, en fonction des coûts et des besoins en ETP.

Les niveaux de subventionnement sont estimés en fonction de principales aides mobilisables, ils ne sont pas garantis à ce jour et peuvent bien entendu évoluer avec le temps.

ORIENTATION N° 1

Agir au service d'un développement économique et touristique audacieux, créatif et innovant

Le territoire de la CCSMS dispose d'un modèle de développement de type « productif-public-touristique ». Au-delà de l'équilibre plutôt favorable de ces moteurs de développement, notre espace intercommunal affiche un bilan en matière de captation de revenus tout à fait favorable. Cela se traduit par une forte demande de consommation locale. Pour autant, le bassin d'emploi de Moselle Sud a enregistré une mutation significative durant les 40 dernières années avec un effondrement des secteurs d'activité productifs concurrentiels (BATA, WEILER, …) et une rapide progression de l'activité résidentielle qui a pu préserver l'emploi local. Le projet de territoire repose sur la volonté de conforter la politique menée depuis plusieurs années en matière de soutien à l'économie. Dans une économie à dominante tertiaire et commerciale, l'entreprise de production doit retrouver une place centrale, car c'est elle qui garantira à long terme le renouvellement des richesses du territoire. Simultanément, dans un territoire entreprenant, les entreprises doivent pouvoir s'allier entre elles, porter des projets communs dans le cadre de grappes d'entreprises (clusters). De même, doit se développer une économie circulaire. Apparaît cependant la nécessité d'anticiper une pénurie foncière avec d'une part les restrictions imposées par le SCOT et le classement de certaines zones en espaces naturels sensibles ou humides.

Très active pendant la crise sanitaire avec le développement de mesures de soutien aux petits commerçants et restaurateurs, la CCSMS doit maintenant se préparer à la nécessité de penser en profondeur la résilience – c'est-à-dire la capacité pour un système, quel qu'il soit, à retrouver ses fonctionnalités et même à les améliorer après avoir été soumis à une perturbation. Penser la résilience, c'est d'abord identifier les conditions qui permettent à notre système économique de fonctionner et à nos sociétés d'avancer. La pépinière d'entreprise et l'espace de coworking le LABO », désormais gérés en régie, vont contribuer au renforcement du réseau d'entreprises locales.

Dans ce contexte, la CCSMS est face à plusieurs enjeux :

ENJEU A : ASSEOIR ET ACCROITRE
LA DIVERSIFICATION DE NOTRE MODELE ECONOMIQUE

La première URGENCE EST A LA RELANCE DE NOS ECONOMIES LOCALES et de redonner des perspectives à celles et ceux qui entreprennent.

Et pour cela, nous allons nous allons pouvoir nous appuyer sur le **contrat territorial de relance et de transition écologique** proposé par l'Etat et la Région**.** Un dispositif qui doit permettre de traiter, d'une façon transversale, l'ensemble des grands enjeux de notre territoire que ce soit matière de développement économique, d'emploi, de mobilité, de santé, de culture, d'agriculture, de numérique etc.

L'objectif est clair : continuer à orienter notre action vers l'extérieur pour attirer de nouvelles entreprises, de nouveaux habitants. Le défi est majeur mais les atouts existent. D'abord en consolidant nos acquis, Sarrebourg doit tirer son développement de sa situation géographique au centre du triangle formé par les métropoles de Metz, Nancy et Strasbourg. Et puis nous avons hérité d'un environnement d'une richesse et une diversité environnementale exceptionnelle. Un cadre de vie indéniable source de qualité de vie et d'épanouissement.

La Communauté de Communes exprime son ambition de multiplier les échanges entre les différents acteurs du territoire dans toute leur diversité pour faire émerger des synergies nouvelles avec la mise en réseau des acteurs économiques entre entreprises et entre filières.

Produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources ainsi que la production de déchets. C'est une volonté forte de notre intercommunalité qui consiste à réduire au maximum l'empreinte écologique du territoire.

Si le développement de l'économie présentielle peut être considéré comme le premier gisement de création d'emplois nouveaux à l'échelle du territoire, il est nécessaire de développer une politique de détection et d'accompagnement spécifique pour une redynamisation, une relocalisation de notre tissu productif. Le développement d'une **filière cuir** et **de transformation de la laine de mouton** à Bata ou encore la renaissance d'une activité des **arts du feu à Niderviller et à Vallerysthal** seront nos premières priorités.

Actions-clés

- **Action 1 : Bata, Création d'une unité de transformation de laine de mouton**
- **Action 2 : Bata, Développer une filière cuir d'agneau**
- **Action 3 : Résidence des métiers des arts du feu à Niderviller**
- **Action 4 : Acquisition et réhabilitation de la cristallerie de Vallerysthal**
- **Action 5 : Planification d'une stratégie de reconversion des friches**
- **Action 6 : Aménagement de la Zone d'Activités des Grands Horizons**
- **Action 7 : Favoriser la collaboration inter-entreprises (Ecologie Industrielle et Territoriale)**
- **Action 8 : Mise en place d'un fonds d'intervention stratégique**
- **Action 9 : Ouverture d'une antenne délocalisée du CFA des métiers du BTP**
- **Action 10 : Engagement de la plateforme RH des transitions collectives**

ENJEU B : RENFORCER ET ETENDRE LA DYNAMIQUE TOURISTIQUE

Un riche patrimoine naturel et paysager

Aux portes de l'Alsace et des Vosges. Du vert des étangs et des forêts au rose du grès des premiers contreforts des Vosges, le Pays de Sarrebourg compose une palette de paysages incomparables. Une diversité qui invite à prendre son temps et à découvrir une nature authentique, une faune et une flore préservées. C'est un territoire à l'attractivité touristique forte mais face à un marché du tourisme en constante évolution, nous devons savoir anticiper et nous adapter aux nouvelles tendances. Pour cela, la CCSMS doit renforcer sa stratégie globale de développement touristique ajustée aux spécificités de son territoire élargi à tout le sud mosellan tout en maintenant l'équilibre entre les usages économiques et touristiques et la préservation de l'écosystème des sites naturels.

L'organisation du tourisme n'est pas encore homogène et nécessite la mise en place d'une stratégie avec les deux intercommunalités voisines. En effet, si beaucoup de choses ont déjà été réalisés en matière d'organisation, de structuration, et de promotion de l'offre, le développement économique du tourisme constitue un fort potentiel de développement et doit être poursuivi. Toutes les analyses ramènent au même constat : les acteurs du tourisme de Moselle Sud, qu'ils soient privés, publics, ou sous forme associative, ont besoin de coordonner leurs actions. Il faut fédérer et créer des liens solides entre tous les acteurs autour de notre marque collective, « *Sarrebourg Moselle Sud Emotions Nature* », autour d'une vision et une ligne directrice partagées.

Depuis la loi NOTRe de 2015, la compétence « promotion touristique » est attribuée de plein droit aux intercommunalités. La CCSMS est consciente de la grande potentialité touristique de son territoire mais également des potentialités présentes à l'échelle de tout le Sud Mosellan et plus largement au sein de la Moselle. Nous souhaitons en conséquence accroître toutes les capacités collectives de « mise en tourisme » d'un territoire élargi aux EPCI voisins.

Quelques actions immédiates sont déjà engagées :

Actions-clés

Action 11 : Promouvoir l'offre touristique du territoire auprès des habitants

Action 12 : Aménagement touristique du secteur Bataville - Moussey – Réchicourt-le-Château (Voir aussi action A1 et A2)

Action 13 : Restauration des écosystèmes aquatiques

Action 14 : Développement du tourisme fluvestre

Action 15 : Création d'un pôle touristique et patrimonial au sein de la cité médiévale de Fénétrange

Action 16 : Création d'un pôle touristique des métiers des arts du feu entre Niderviller et Vallerysthal

Action 17 : Mise en « Tourisme Durable ».

ENJEU C : PRESERVER ET AUGMENTER LA PROPENSION A « CONSOMMER LOCAL »

Avec les épisodes répétés de confinement et de couvre-feu, nous sommes nombreux à avoir (re) découvert l'existence de producteurs locaux. C'est désormais le made in région qui attire ! C'est l'un des enseignements de la crise sanitaire et cette tendance apparemment irréversible pourra privilégier la consommation de produits issus de l'environnement immédiat du lieu de vente.

Les achats de proximité permettent de développer une économie circulaire. Cette notion nous renvoie au vieil adage « nos emplettes sont nos emplois ». En réalisant un acte de consommation sur un territoire donné, on agit sur tout l'environnement économique et social et on maintient la valeur ajoutée sur le territoire. Le consommer local est aussi gage d'authenticité, de fraicheur et de qualité. Et puis consommer local signifie manger en ayant un faible bilan carbone, l'achat d'un aliment produit localement est forcément meilleur pour l'environnement. A ce titre, le grand succès obtenu par la plateforme participative « jachètemosellesud.fr » qui invitait à acheter local s'est révélé comme un test grandeur nature. Manger est donc devenu un acte citoyen et politique, tout autant que le débat sur le réchauffement climatique mais encore faut-il créer les conditions favorables pour rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs et développer les circuits courts de proximité. C'est l'objectif du **« Projet Alimentation Territorial » ou PAT,** engagé par le PETR depuis quelques mois.

Comment mettre en relation producteurs et consommateurs ? Comment diversifier les productions agricoles locales ? Comment développer les ateliers de transformation ? Comment augmenter les lieux de vente directe ? Comment répondre au mieux aux attentes des différents acteurs du territoire (cuisines centrales, grande distribution, marchés, particuliers, …) ? Comment aussi garantir un revenu juste aux producteurs, c'est tout l'objet de la démarche entreprise depuis 2019.

Accompagnement vers une alimentation durable

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) doit permettre de favoriser l'émergence de circuits courts, de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'une restauration collective de qualité au travers d'une légumerie ou d'une cuisine centrale. Ces actions seront menées dans le prisme d'une orientation sociale affirmée. Plusieurs grandes orientations sont décidées :

- Mettre en lien l'ensemble des dynamiques du territoire pour aboutir à un projet global cohérent et concerté, ce territoire regroupe à présent les 3 EPCI de Moselle Sud (CCSMS ; CCPP et CCS) soit un espace de 1989 Km² avec 230 communes et un bassin de consommation de 92 000 habitants.
- Approfondir les démarches actuelles en leur donnant un axe nouveau à travers l'alimentation et en valorisant la dimension sociale (insertion, lutte contre la précarité alimentaire et l'isolement, renforcement des actions intergénérationnelles, etc.).
- Asseoir la volonté affichée consistant à faire émerger un réseau d'actions d'alimentation durable et de qualité.

Ces orientations se présenteront à travers un plan d'action global et cohérent avec l'ensemble des démarches déjà entreprises sur le territoire. Plus particulièrement, les axes retenus sont :

- Développer un ou plusieurs projets de circuits courts en fonction de l'offre et de la demande du territoire. Cela nécessite un diagnostic au préalable pour évaluer les besoins et une large concertation.
- Identifier la meilleure solution pour garantir une restauration collective de qualité : estimation de l'utilité d'une cuisine centrale ou d'une légumerie.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et particulièrement la restauration scolaire : établir un diagnostic sur les pratiques actuelles, les tendances, les marges de manœuvre, monter un plan d'action pour réduire le gaspillage alimentaire tant au niveau de la gestion des déchets en amont qu'au niveau des pertes alimentaires dans les assiettes.

Toutes ces actions doivent impérativement être accompagnées par un travail de concertation auprès des politiques et des citoyens, afin de s'assurer que les projets soient bien acceptés par les habitants. De plus, ceux-ci seront intégrés de manière continue dans les projets et dans leur réflexion.

À l'issue de la concertation avec les acteurs du territoire, nécessaire pour la labellisation par l'État de la démarche, le PAT se traduira, à la fois, par des ambitions partagées, une feuille de route commune, et des actions concrètes. Il permettra également de mettre en lumière la richesse des actions existantes sur le territoire, et de créer les conditions favorables à la rencontre d'acteurs qui se croisent peu, pour mieux articuler les réponses

Les réflexions engagées pour le PAT ont détecté une première série de projets « matures » :

Actions-clés

Action 18 (PETR) : Création d'une unité de valorisation du lait

Action 19 (PETR) : Structuration de la demande de la restauration collective communale

Action 20 (PETR) : Mutualisation de la transformation de la filière poisson

ORIENTATION N° 2

Poursuivre la transition écologique du territoire

ENJEU D : VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE D'ICI 2030

Le constat d'un cadre de vie environnemental particulièrement naturel impose à la Communauté de Communes à réaffirmer sa volonté de le protéger durablement. En effet, notre territoire ne peut ignorer les effets du réchauffement climatique, des changements d'usage du sol et la perte de la biodiversité. En vingt ans, les températures moyennes du Pays de Sarrebourg sont devenues celles de la Bourgogne… Les impacts de cette montée caniculaire sont déjà visibles dans nos forêts, sur nos étangs.

Tous les territoires doivent s'engager rapidement et durablement dans la transition de leur système de production, de gestion. Pour sa part, la CCSMS mène depuis plusieurs années une politique écologiquement responsable. Amélioration de la qualité de l'eau de nos rivières, mise en place de corridors écologiques, gestion exemplaire des déchets, politique de sobriété énergétique, mobilité durable, développement des énergies renouvelables, écologie dans nos industries … tous ces grands enjeux figurent déjà dans l'agenda de la CCSMS.

En fait, c'est au niveau des territoires et en les accompagnant que se jouera et se gagnera la transition écologique et non sous l'effet punitif du matraquage fiscal.

Notre signature écologique est déjà forte et reconnue, elle fait partie intégrante de notre image, de notre attractivité.

Un « verdissement » de notre action à travers une signature écologique globale ambitieuse qui peut également influencer sur le niveau d'attractivité, de séduction vis-à-vis de nouveaux habitants ou de porteurs de projets économiques. À l'heure où l'urbanisation ne cesse de s'étendre, le territoire Moselle Sud bénéficie d'un patrimoine naturel préservé, et la diversité de nos paysages, leurs caractères exceptionnels et les politiques locales en matière de préservation de cet environnement répondent à une des premières exigences des populations, celle de jouir d'une qualité de vie agréable. Une qualité de vie et de bien-être qui ne pourra subsister sans un engagement partagé contre une économie consommatrice d'énergie, de biens, d'espaces et productrices de déchets non réutilisables.

La signature, en 2019, d'un contrat territorial intitulé « Eau et Climat » avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a mis un point d'honneur à la complémentarité des objectifs et des actions menées par la CCSMS afin d'atteindre un même objectif : **améliorer la qualité et la résilience de nos cadres de vie.** Le contrat d'une durée de 4 ans porte sur 14 actions concrètes d'un montant estimé de 16.4 millions d'€ avec une participation de l'AERM de 7.7 M€.

Ce nouveau partenariat avec l'AERM a été possible eu égard à l'implication particulièrement soutenue de la CCSMS dans l'équipement de ses 76 communes en dispositif de collecte et d'épuration des eaux usées. En effet, à l'échéance de 2024, toutes les communes seront équipées.

Même si elle ne porte pas toutes les actions en propre, **la communauté de communes jouera un rôle d'animateur, de coordinateur, de facilitateur** pour agir en faveur du climat et atteindre les objectifs règlementaires qui permettent de diminuer l'empreinte carbone de notre espace communautaire d'ici 2030, c'est-à-dire :

Réduire de 20 % la consommation énergétique, augmenter de 20 % la production d'énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25 %. Le Plan Climat constitue la feuille de route visant à nous assurer d'atteindre ces objectifs.

Le projet de maison de l'habitat durable

La rénovation énergétique de l'habitat est en tête des actions à mener dans le PCAET. En effet, le secteur du bâtiment représente à lui seul 45 % de la consommation d'énergie en France et concerne 25 % des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif d'ici 2030, vise à réduire l'impact du territoire intercommunal en produisant des logements bas carbones et à énergie positive. Dans cette perspective d'adaptation au changement climatique et à la contribution de la réduction de la consommation énergétique, le **projet de territoire** fixe pour objectif d'amplifier la démarche de sensibilisation et d'information à destination des professionnels et de la population.

La rénovation énergétique de l'habitat représente un enjeu territorial tant environnemental, économique que social.

La DREAL Grand Est a initié en 2018 une démarche régionale sur les réalités territoriales, à savoir, identifier une « feuille de route » de la rénovation énergétique. Pour cet exercice, l'établissement public a choisi la CCSMS pour servir de test eu égard à son rôle moteur sur les questions énergétiques. Le diagnostic établi à cet effet a révélé que sur les 25 534 logements du territoire, 10 000 affichent une étiquette énergétique estimée correspondant aux classes E, F ou G.

Un soutien à la lutte contre la vacance et les logements énergivores

Près d'un ménage sur 3 sont donc en situation de vulnérabilité énergétique (part des revenus consacrée aux dépenses d'énergie supérieur à 8.2 %) . Une surexposition qui s'explique par l'état du logement et le climat plus rigoureux. Les personnes âgées ainsi que les familles monoparentales sont les plus exposées.

Constat :

La CCSMS est actuellement le territoire le moins dynamique de Moselle en termes de demandes de prêts Eco PTZ. Près de 3000 ménages seraient éligibles aux aides « Habiter Mieux »

Actions-clés

Action 21 : Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial

Action 22 : Création d'un espace « Rénovation de l'Habitat »

Action 23 : Participer au financement d'un projet de rénovation énergétique par commune

Action 24 : Promouvoir le développement des énergies renouvelables

Action 25 : Développer l'offre de mobilité durable

ENJEU E : PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS

Les merveilleux paysages du Pays de Sarrebourg sont composés d'une mosaïque d'espaces de milieux : cours d'eau, zones humides, pelouses sèches, prairies, haies, bosquets et forêts …. Des milieux qui concentrent une grande partie d'espèces vivantes et d'habitats parfois rares et qu'il convient de protéger. C'est l'objectif mené depuis plusieurs années par la CCSMS et qui va en s'amplifiant. En effet, la préservation de cette richesse locale est primordiale pour préserver les différentes fonctionnalités de l'écosystème mais aussi pour maintenir l'attractivité du territoire. Cette volonté doit être transversale à l'ensemble des actions de la CCSMS, sous-entendues placer les enjeux de transition écologique au cœur des politiques d'aménagement et de développement.

La prise de compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par la CCSMS au 1er janvier 2018 a été l'opportunité de nouvelles ambitions pour la préservation de la biodiversité de l'écosystème local. Le déploiement d'un programme ambitieux de renaturation des cours d'eau a mis en évidence l'importance de la concertation et d'une démarche partenariale des usagers de l'eau. L'aménagement durable de l'espace se retrouve à la confluence entre le monde agricole et forestier, les instances politiques et le milieu naturaliste de conservation. L'ensemble des enjeux partagés peut être rassemblé sous l'objectif commun de préserver et conserver les trames vertes et bleues.

La démarche engagée repose sur un travail conséquent de recensement des habitats existants. Après cet état des lieux, des actions de préservation et de reconquête des trames seront proposées : il s'agit principalement de coordonner les actions des usagers, principalement les agriculteurs, les forestiers et les aménageurs. Ce projet a également pour ambition de proposer une offre structurée de sensibilisation des différents publics.

Ce projet a fait l'objet d'une candidature à l'Appel à Projet TVB 2019 et a obtenu un avis favorable de la part des financeurs en 2020. La CCSMS s'est entouré de deux partenaires, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL) et LorEEN Lorraine Education à l'Environnement et à la Nature.

Actions - clés

Action 26 : Préservation et reconquête de la Trame Verte et Bleue (84 mesures)

« Des contreforts vosgiens aux pays des étangs »

Un projet de préservation et de reconquête de la trame verte et bleue lauréat de l'Appel à Projet Eau et Territoire de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse de 2018 ;

Coût financier total : 1 160 000 €

3 acteurs

14 partenaires

40 actions

Il s'agit indéniablement d'une démarche de préservation particulièrement ambitieuse partagée par de nombreux partenaires et qui doit notamment provoquer une prise de conscience de nos concitoyens sur la grande fragilité de notre environnement.

Actions - clés

Action 27 : Transformer les cours d'école en bulles de nature

ORIENTATION N° 3

Offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire

ENJEU F : UN MEILLEUR ACCES AUX SERVICES PUBLICS

Bâtir une politique territoriale d'offres de services afin d'assurer une équité entre les habitants de la CCSMS.

Développer les lieux multiservices en réinventant de nouveaux modèles et permettre l'accès au numérique pour tous.

Actions-clés

- **Action 28 : Aménagement d'un lieu d'accueil unique des services de la CCSMS et du PETR**
- **Action 29 : Création d'une maison France Services avec un module itinérant**
- **Action 30 : Accès au numérique pour tous**
- **Action 31 : Étendre le transport à la demande (TAD) à l'ensemble des communes**
- **Action 32 : La convention territoriale globale : un nouveau cadre partenarial avec la CAF**
- **Action 33 : Santé de nos habitants avec une opération « Sportons nous bien »**
- **Action 34 : Étendre le service de portage à l'ensemble des habitants du territoire**
- **Action 35 : Engager un plan de mise en accessibilité des espaces publics**

ENJEU G : SATISFAIRE LES BESOINS EN LOGEMENT DE NOS HABITANTS

Le logement est bien plus qu'un toit. Il est le socle fondamental de nos vies. Il nous accompagne des années durant, participe à notre épanouissement social et personnel.

Présentation des orientations stratégiques et des pistes d'actions sur les 6 années

Orientation 1	***Orientation 2***	**Orientation 3**	**Orientation 4**
Intensifier l'intervention sur le parc ancien tant public que privé	*Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de valorisation urbaines et villageoises*	Renforcer les parcours résidentiels en développant une offre plus adaptée à la réalité des besoins actuels	Assurer la gouvernance du PLH

Actions - clés

Action 36 : Engagement du Plan Local de l'Habitat

ENJEU H : LA SANTE, UN ENJEU AU CŒUR DE L'EQUITE ET DE LA QUALITE DE VIE

La question de l'accès aux soins se pose depuis plusieurs années. Avec la crise sanitaire, son intensité a pris une dimension nouvelle dans certains secteurs de notre territoire. Une offre de soins coordonnée à l'échelle du Pays de Sarrebourg est nécessaire, à la condition de parvenir à un dialogue constructif entre collectivités, professionnels de santé, services de l'Etat. Notre intercommunalité avec ses 76 communes pourrait être cet espace de dialogue. Le PETR qui réunit les intercos de Sarrebourg et Phalsbourg serait encore plus opportun. C'est en agissant sur l'accès aux soins, la prévention, le déploiement de la télémédecine mais aussi la qualité de l'eau et de l'air, la pratique de l'activité physique, une alimentation équilibrée que nous créerons les conditions d'une meilleure qualité de vie.

Le « **Contrat Local de Santé** » sera à ce titre un outil au service du projet de territoire, brossant un champ large allant du sanitaire à la promotion de la santé, prévention et qualité de vie. La communauté de communes devra poursuivre et accentuer son action volontariste dans un double objectif d'attractivité résidentielle pour les jeunes ménages et les personnes plus âgées et de maintien de la cohésion sociale, en milieu rural comme urbain.

Actions - clés

Action 37 : Un pôle pour personnes atteintes de troubles du neuro-développement

Action 38 : Établir un Contrat Local de Santé

ORIENTATION N° 4

Favoriser un développement harmonieux et solidaire de notre territoire

ENJEU I : GOUVERNANCE ET SOLIDARITÉ FINANCIERE

« Faire ensemble ce qu'on ne peut conduire seul », voilà un leitmotiv historique de la **coopération intercommunale** qui constitue une forme de **solidarité** en actes, du moins vécue comme telle par les acteurs locaux. Par les économies d'échelle qu'il génère, par l'accès aux ressources d'ingénierie qu'il rend possible, par le maillage équilibré des services sur le territoire, le fait intercommunal est d'abord un projet de **solidarité**.

Il s'agit de faire de la mutualisation un levier de consolidation de la souveraineté des communes

Faire vivre la solidarité au sein du bloc communal, c'est aussi et surtout interroger la production et la répartition des richesses entre communes, ce qui est un exercice passionnant mais sensible. Une première modeste porte d'entrée est souvent celle de la dotation de **solidarité communautaire**, dont la mise en œuvre est rendue possible par la loi en intégrant de façon prépondérante le niveau de richesse de la population (via le revenu par habitant) et des communes (via le potentiel fiscal) à l'échelle de chacune d'entre elles.

L'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal offre le cadre approprié pour penser le financement du projet de territoire

Actions - clés

Action 39 : Installer une charte de gouvernance

Action 40 : Établir un nouveau pacte financier et fiscal de solidarité

Conclusion

Avec la mise en œuvre de la loi NOTRE, un nouveau territoire « Sarrebourg Moselle Sud » s'est créé en 2017, un espace de 76 communes qui s'étend sur 835 Km². Une nouvelle dynamique à lancer. La mise en œuvre du « Projet de Territoire Horizon 2030 » marque la volonté politique de préserver des communes vivantes dans une intercommunalité renforcée.

Territoire reconnu pour sa qualité de vie, le Pays de Sarrebourg doit préserver cette richesse de paysages, de lien social, son attractivité économique et touristique, son excellence environnementale tout en faisant face aux défis qui sont les siens : le vieillissement de la population, les difficultés de mobilité, le déficit de filière de formation qualifiante. Le Projet de Territoire définit ses priorités d'actions pour que les communes et la communauté de communes relèvent ces défis en essayant de faire plus dans une économie de moyens contraints.

Priorité donc à l'initiative, à l'audace ! Ce projet est ambitieux ! Mais c'est une ambition raisonnée.

Nous n'avons rien à perdre à expérimenter mais tout à gagner à devenir un territoire laboratoire du développement durable local. Pour cela, il nous fallait une vision globale qui fixe un cap. Cette vision s'incarne dans les actions affichées dans ce document cadre qui se veut surtout un engagement. A rendre possible une bonne qualité de vie pour tous, dans un vaste territoire accueillant, apaisé et bienveillant où chacun est invité à prendre sa place.

Il faut à présent porter ce projet dans la durée, pour rendre opérationnel les défis qu'il énonce. Notre seule limite sera celle de notre imagination !

"Là où il y a une volonté, il y a un chemin"

Edward Whymper

Crédit photo : Ville de Sarrebourg

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud
ZAC des Terrasses de la Sarre – 3 Terrasse Normandie
BP 50157 – 57403 SARREBOURG Cedex
Tél : 03.87.03.05.16 – Mail : contact@cc-sms.fr